

URGENCE PME

Un appui rapide pour des situations difficiles

Pour Qui ?

PME industrielles ou de services aux entreprises, de 10 à 100 salariés qui rencontrent des difficultés économiques significatives.

Secteurs visés : Filières innovantes (nutrition, santé, biotechnologies, économie numérique, nouveaux matériaux, services aux entreprises) ; Filières classiques (industrie, logistique à l'exclusion du transport).

Pourquoi ?

Bénéficier rapidement d'une analyse d'un **cabinet spécialisé** de votre situation, sur les plans financiers, économiques et opérationnels, et de recommandations sur les mesures d'urgence prioritaires à envisager à court terme.

Ce service est **gratuit** pour l'entreprise grâce à la prise en compte à 100 % de son coût par la Région et l'Etat.

Comment ?

- 1) Votre conseiller CCI recense vos principales difficultés et vérifie la pertinence du programme par rapport à votre situation. Si votre entreprise est concernée, il recueille des données qualitatives et financières, en vue de préparer l'intervention,
- 2) Un consultant expert est affecté à votre entreprise : il intervient sous une semaine environ pour une durée de 2 journées (ou plus dans certains cas),
- 3) Un rapport de préconisations vous est remis, comprenant une analyse financière et qualitative de la situation, un avis sur la criticité et les conditions de rebond de l'entreprise, des préconisations adaptées,
- 4) Votre conseiller CCI, en liaison avec les services du Conseil Régional d'Auvergne et de l'Etat, vous accompagne dans le suivi des actions.

Opération portée par :



financée par :



CONTACT URGENCE PME : 04 70 02 80 89

E-Mail : industrie@auvergne.cci.fr

Retrouver toute l'information sur : www.regionauvergne.biz